



Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 048-200069151-20230406-DELIB_2023_063-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 mars 2023

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 06 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND,</p> <p>Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIERE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Henri COUDERC À Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER À Alain CHMIEL, Gérard PÉDRINI À Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI À Sébastien MOREAU, Michel CAPONI À Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE À Flore THEROND, Maurice DUNY À Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Henri COUDERC, Alain ARGILIER, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
Présents : 21	
Votants : 28	
Pour : 28	
Contre : 0 Abstention : 0	

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUVEYROL

DELIB-2023-063 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023 - VOLET CULTURE

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil n°DELIB_2022-167 en date du 8 décembre 2022 portant modification du règlement des subventions aux associations – tiers lieux,

CONSIDÉRANT les demandes de subventions, déposées par diverses associations et organismes du territoire communautaire,

CONSIDÉRANT le projet de Convention Généralisée d'Éducation Artistique et Culturelle en cours de signature avec la DRAC Occitanie qui implique l'accompagnement d'actions EAC portées par les associations du territoire, adopté sur le principe par délibération n°DELIB_2022_186 du 8 décembre 2022,

CONSIDÉRANT l'examen des demandes par la Commission Culture, réunie le 4 avril 2023, et la proposition des subventions 2023 qui en a résulté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE, selon cette orientation, d'accorder les subventions suivantes, pour un montant total de 7.000,00 euros :

Volet « Culture »

Nom de l'association	Objet de la demande	Proposition de la commission
Barre Parallèle	Concerts, conférences et lectures à Barre-des-Cévennes (été)	300,00 €
Les Voix d'Ispagnac	Un concert jazz et un concert lyrique à Ispagnac (été)	500,00 €
Joia en Cor	Accueil en résidence de création, spectacles, soirées contées, lectures, expositions à Cans et Cévennes (toute l'année)	1000,00 €
Cie Espère un peu	Festival théâtre « Le grand mistère », création de deux spectacles, lectures et atelier tout public et jeune public à Florac-Trois-Rivières (été)	1 000,00 €
Atelier Vocal en Cévennes	« Le chant des pistes » : résidences de création, concerts, actions de médiation à Barre-des-Cévennes et Florac-Trois-Rivières (entre avril et novembre)	300,00 €
Chap'Perché	Création et diffusion d'un spectacle sur highline à Florac-Trois-Rivières (juin)	400,00 €
Ballet Bross'	« Paysage.s habité.s » : création d'un spectacle in situ avec un chorégraphe-paysagiste et 19 danseurs amateurs sur plusieurs communes du territoire (entre janvier et avril)	1 500,00 €
La Nouvelle Dimension (et Compagnie Imbido)	« Les chiens-loups » : réalisation d'un film à partir d'ateliers théâtre menés à l'école d'Ispagnac. Restitution au Festival Vues du Québec (entre janvier et avril)	2 000,00 €
	TOTAL	7 000,00 €

DIT que les sommes nécessaires sont inscrites au Budget Primitif 2023, à l'article 65748,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer des conventions annuelles ou pluriannuelles avec les associations, étant précisé que les sommes attribuées seront dans tous les cas votés annuellement,

P/o Le Président,

Par délégation, Flore THEROND

1^{ère} Vice-Présidente,

